



Avis de publication d'un règlement

1. Lors de sa séance ordinaire tenue le 9 juillet 2020, le conseil d'agglomération de la Ville de Longueuil a adopté le *Règlement CA-2020-338 concernant le régime complémentaire de retraite des employés de l'ancienne ville de Saint-Hubert*.
2. Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.
3. Une copie de ce règlement peut être consultée sur longueuil.quebec/reglements ou en faisant une demande à greffe.ca@longueuil.quebec aux heures normales de bureau.

Longueuil, le 21 juillet 2020
Carole Leroux, avocate
Assistante-greffière